

Rapport Annuel



Agence régionale
de mise en valeur des
Forêts privées de l'Abitibi

2019
2020



Le meilleur moment pour planter un arbre était il y a 20 ans. Le deuxième meilleur moment est maintenant.

-Proverbe chinois

Table des matières

Mot du président.....	4
Administration et fonctionnement.....	5
Origine.....	5
Institution.....	5
Mission.....	5
Mandat.....	5
Partenaires.....	5
Conseil d'administration.....	7
Comité technique.....	7
Conseillers forestiers.....	8
Personnel de l'Agence.....	9
Rapport d'activités.....	10
Programme d'aide.....	18
Contribution des producteurs forestiers.....	19
Contribution des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois.....	20
Ressources humaines additionnelles.....	22
Contribution des partenaires.....	22
Production de plants MFFP.....	22
Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT).....	22
Les travaux sylvicoles.....	23
Les travaux sylvicoles par MRC/VILLE.....	27
Type d'aide financière.....	30
Clientèle desservie.....	31
Vérification opérationnelle 2019-2020.....	32
Évaluation des conseillers.....	34
Contexte et prévision d'action 2020-2021.....	35
Annexe 1 – Suivi budgétaire 2019-2020 et planification 2020-2021.....	36
Annexe 2 – suivi du ppmv.....	37
Annexe 3 – Travaux réalisés en 2019-2020.....	38
Annexe 4 – Territoire de l'Agence Abitibi.....	39
Annexe 5 – Liste des conseillers accrédités par l'agence 2019-2020.....	40

MOT DU PRÉSIDENT

Chers producteurs et conseillers forestiers,

Je suis fier de vous présenter le rapport annuel 2019-2020 de l'Agence Régionale de Mise en Valeur des Forêts Privées de l'Abitibi. L'année qui vient de se terminer sera marquante dans l'histoire de votre Agence. En effet, plusieurs beaux résultats de travaux forestiers terrain et des démarches politiques concluantes qui rapportent des sous, des plants, des hectares, en sus de nos travaux actuels, et ce pour les 5 prochaines années. Le plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020 à 2024 place votre Agence en bonne position pour les prochaines années.



L'année 2019 a débutée de façon positive avec l'investissement de près de 630 000\$ en préparation de terrain pour le reboisement (FEFEC) Fonds pour une économie à faibles émission de carbone, afin de remettre en valeur nos nombreuses friches. Cela permettra à votre Agence de faire reboiser beaucoup plus de plants en 2020 et 2021, plus de 5 Millions de plants additionnels. Ces travaux vont contribuer à remettre en production d'anciennes terres abandonnées, revenues en broussailles et qui sont de bonne qualité pour le reboisement. Également, le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) avec les MRC de la région, a également donné l'opportunité de réaliser des travaux supplémentaires totalisant près de 150 000 \$

Le potentiel du territoire et l'implication des producteurs ont finalement été reconnus et nous visons revenir à reboiser annuellement l'objectif de notre PPMV et ce malgré une fin difficile en lien avec la pandémie de la COVID-19. La concertation des partenaires de l'Agence, la collaboration des producteurs et des conseillers forestiers sont la clé du succès de l'Agence pour la réussite de ces gros défis. Également, la dernière année du *Démarcheur en aménagement des forêts privées d'Abitibi-Témiscamingue*, a su améliorer l'environnement d'affaire des producteurs forestiers, livrer plus de bois aux usines et mieux informer les futurs producteurs forestiers.

Les administrateurs se sont également impliqués dans la démarche conjointe avec le Mapaq et l'UPA, afin de développer un partenariat, une entente sur le reboisement de nos friches abandonnées. De plus, cette année a été une année de nombreuses rencontres et de discussions intenses internes et externes, pour bien fixer les balises de ce reboisement additionnel des friches. Nous avons réalisé la deuxième année du programme Subvention 2018 pour de l'éclaircie commerciale en plantation et des travaux relatifs au reboisement additionnel, longuement débattus auprès des instances politiques et gouvernementales.

En terminant, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur participation et leur engagement, nos conseillers forestiers pour leurs contributions à l'atteinte des objectifs de l'Agence et à nos producteurs forestiers engagés dans l'aménagement sylvicole. Je remercie également les différents comités de travail, mais surtout notre secrétaire général, Benoit, ainsi que le petit nouveau, Pier-Luc pour tout leur travail accomplis et les liens établis avec différentes instances de la forêt privée.

Bonne saison 2020-2021!

Alain Shink, Président

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Origine

Se tenait à Québec, en mai 1995, le Sommet sur la forêt privée où se réunissaient les principaux acteurs du milieu forestier : les propriétaires de boisés privés, l'industrie de transformation des produits forestiers, le monde municipal et le gouvernement du Québec. Tous, préoccupés par l'aménagement durable de la forêt et, plus particulièrement par le développement économique des communautés rurales, reconnaissaient alors que la forêt privée fait partie du patrimoine forestier québécois et seraient dorénavant défini dans la Loi sur les forêts. Ainsi, afin de développer le plein potentiel forestier de la forêt privée, une nouvelle approche s'imposait. Les partenaires ont alors unanimement convenu d'instaurer un nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées québécoises et, par le fait même, ont créé dix-sept (17) Agences régionales de mise en valeur des forêts privées.

La Loi sur les forêts a été remplacée depuis par la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier, mais les sections concernant les Agences ont peu changé.

Institution

Tel que paru dans la Gazette officielle du Québec, 15 mars 1997, 129^e année, no 11, le ministre d'État des Ressources naturelles, M. Guy Chevrette, avise qu'en date du 16 décembre 1996, conformément à l'article 124.4 de la Loi sur les forêts, il a institué l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi (ARMVFPA).

Mission

La mission de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi est de

supporter les propriétaires privés dans la réalisation de travaux sylvicoles sur leur terrain forestier dans le but de maximiser les retombées environnementales, sociales et économiques liées à l'aménagement de la forêt privée en Abitibi.

Mandat

L'Agence a pour MANDAT, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) ;
- Le soutien financier et technique à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée par le biais de programmes d'aide.

À ces fins, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités.

Partenaires

L'évolution des travaux de l'Agence est le résultat d'un effort de concertation des quatre groupes de partenaires qui œuvrent à l'atteinte d'objectifs de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

1. Les producteurs forestiers

Ce groupe est celui des gestionnaires de la forêt privée. Sans la participation active des producteurs forestiers, les objectifs d'aménagement sylvicole durable en forêt privée ne pourraient avoir lieu. On dénombre près de 6 000 producteurs forestiers sur le territoire de l'Agence.

Les propriétaires forestiers sont représentés par le Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT) et l'organisme de gestion en commun (OGC)

2. L'industrie forestière

L'industrie doit s'assurer d'un approvisionnement constant de ses usines en matière ligneuse. C'est pourquoi les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquièrent un volume en provenance de la forêt privée participent financièrement au programme.

Les quatre plus grands industriels principalement dans la catégorie du sciage, déroulage et panneaux qui achètent du bois en provenance de la forêt privée ont un siège au CA de l'Agence.

3. Le monde municipal

Le monde municipal planifie et établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire tout en respectant une vision d'ensemble d'aménagement et de développement.

Le monde municipal déploie des efforts pour la réglementation du milieu.

4. Le partenaire gouvernemental

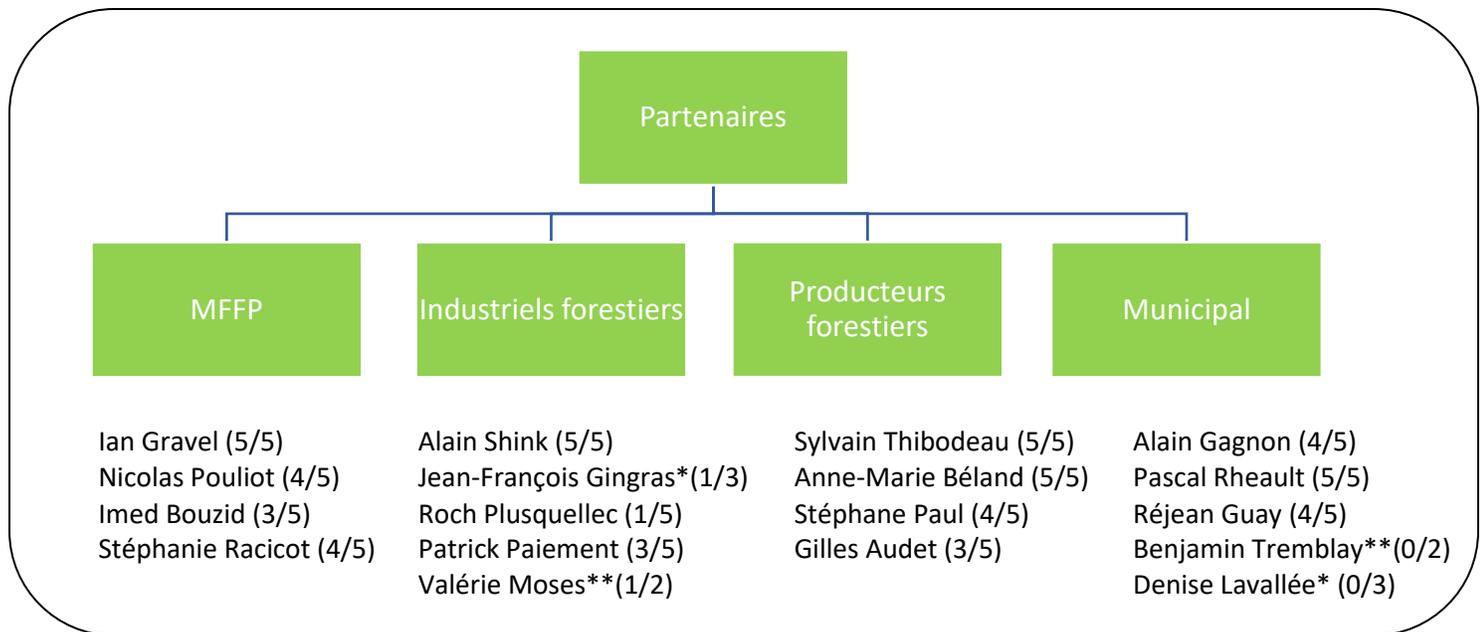
Il s'agit du ministère responsable de l'application de la Loi, en l'occurrence le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Le MFFP participe financièrement au programme, établit la grille de taux et définit les balises techniques



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 1 avril 2019 au 31 mars 2020, le conseil d'administration de l'Agence est composé d'administrateur qui représentent les quatre partenaires de la forêt privée. On indique, entre parenthèses, le nombre de participations de l'administrateur ou de son substitut sur le nombre total de séances auxquelles il aurait pu participer.

Conseil d'administration 2019-2020



*Nouvel administrateur en cours d'année.

** Administrateur ayant quitté leur fonction en cours d'année

Comité technique

Le rôle du comité technique est de soutenir directement le conseil d'administration en travaillant sur divers dossiers et en suggérant des recommandations. Cette année, les membres du comité ont eu cinq rencontres régulières et 3 extraordinaires.

Membres	Partenaires
Ian Gravel	MFFP
Sylvain Thibodeau	Producteurs forestiers
Stéphane Paul	Producteurs forestiers
Alain Shink	Industriels forestiers
Alain Gagnon	Municipal
France Macdonald	Conseillers forestiers indépendants
Sébastien Giguère	Conseillers forestiers indépendants

Conseillers forestiers

Les conseillers forestiers sont les agents livreurs du programme. Ils conseillent et exécutent les travaux pour réaliser les orientations du PPMV de l'Agence. Les conseillers forestiers sont accrédités sur l'ensemble du territoire de l'Agence. Les coordonnées complètes des conseillers forestiers se trouvent en annexe.

Conseillers forestiers accrédités 2019-2020

MRC d'Abitibi et MRC de
La Vallée-de-l'Or

- Sylviculture La Vérendrye
- Coopérative de travail de Guyenne

MRC d'Abitibi-Ouest

- Groupement forestier coopératif Abitibi
- Sylviculture La Vérendrye

Ville de Rouyn-Noranda

- Consultants forestiers SG
- Roulec

*Les conseillers forestiers sont accrédités pour faire des travaux dans toutes les MRC/Ville du territoire de l'Agence Abitibi

Personnel de l'Agence

Pour assurer le suivi des décisions du conseil d'administration au cours de l'année 2019-2020, l'Agence pouvait compter sur le personnel suivant :



*Pier-Luc Laplante
Technicien forestier
Depuis 2019*



*Benoît Mandeville
Ingénieur forestier et Secrétaire général
Depuis 2015*



*Jasmin Rouleau
Support technique
Firme externe
« Consultant forestier Jasmin Rouleau »*



*Ginette Labbé
Adjointe administrative
Depuis 2017*

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Pendant l'année financière 2019-2020, certains dossiers ont particulièrement suscité l'intérêt des administrateurs et l'implication des employés de l'Agence.

Colloque sur la forêt privée

Les 11 mai 2019, plus de 200 personnes ont profité du temps ensoleillé pour prendre part à l'événement qui s'est tenu à Chazel. Au total, 4 stations étaient animées par l'Agence et des représentants des conseillers forestiers lors de cette journée.

L'Agence était exposant et partenaire lors de l'évènement.

COLLOQUE SUR LA FORÊT PRIVÉE

PROPRIÉTAIRES! C'EST LE TEMPS D'AMÉNAGER VOTRE FRICHE!

Les propriétaires de lots en friche ont une belle occasion à saisir en 2019! Que la friche soit forestière ou agricole, les Agences de mise en valeur des forêts privées de la région sont en mesure de vous aider à boiser vos friches abandonnées. C'est le parfait moment pour donner de la valeur à votre terre à très peu de frais. Lors de ce colloque, tous les experts de la forêt privée sont réunis pour répondre à vos questions et vous expliquer, sur le terrain, les différentes étapes des travaux d'aménagement sylvicole. Vous avez une terre complète ou partielle? **Ce colloque est pour vous!**

SAMEDI 11 MAI 2019
Salle communautaire de Chazel

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
au coût de 20\$ en contactant Nicolas Beaulé :

☎ 1 866 330-2328
✉ nicolasbeaulé@afat.qc.ca
📍 102, 7^e rue, Rouyn-Noranda

En collaboration avec:

76^{ème} congrès de l'AFAT; Régime forestier, revu et corrigé!

Le 22 novembre 2019 s'est tenu à Senneterre 76^{ème} congrès de l'AFAT; sous la thématique du nouveau régime forestier qui a été mis sur pied au printemps 2013. Ce nouveau régime a eu l'effet d'une vague, modifiant toutes les structures de la foresterie québécoise. Tous les intervenants du secteur forestier ont dû modifier leur façon de faire et s'adapter.

L'Agence était partenaire de l'évènement.

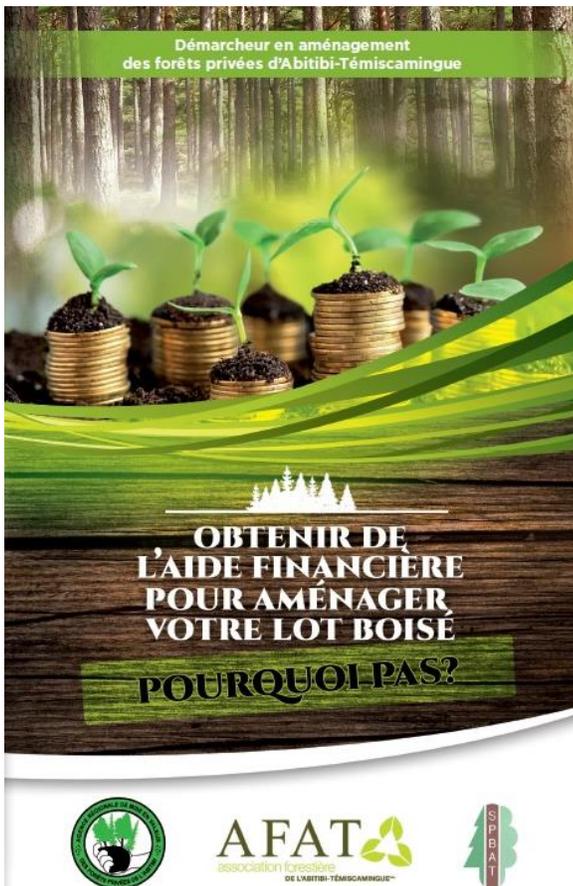
AFAT
association forestière
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE™

76^e Congrès annuel
**Régime forestier,
revu et corrigé**

22 novembre 2019

Démarcheur en aménagement des forêts privées d'Abitibi-Témiscamingue

Au courant de l'année 2016, l'Agence est devenu partenaire avec l'Association forestière (AFAT) et le Syndicat des producteurs de bois (SPBAT), pour le projet.



Le Démarcheur a pour mandat d'informer et d'éduquer les propriétaires de lots boisés. Pour ce faire, il devra parcourir la région, afin de rencontrer lesdits propriétaires qui ne connaissent pas les mécanismes de fonctionnement de la forêt privée.

L'objectif est donc de démontrer à ces propriétaires que le potentiel de leur lot est immense, de la préparation de terrain à la récolte, tout en respectant leurs valeurs.

- Offrir un service clé en main aux producteurs de bois potentiels ; une offre objective de récolte de bois et d'aménagement forestier, afin de doubler la production de bois en forêt privée d'ici 2020
- Générer une économie durable et extensive aux divers paliers de la foresterie : consultants et conseillers forestiers, entrepreneurs, industrie forestière, agences de mise en valeur, SPBAT

Après 4 ans de service, le démarcheur a rencontré plus de 700 propriétaires de lot boisé et a trouvé près de 450 000m³ de bois auprès de propriétaires forestiers jusque-là inactifs.

Étant donné que les 4 mrc/Ville du territoire de l'Agence ont été visité par le démarcheur le contrat de ce dernier à pris fin au 31 mars 2020.

L'administration des affaires courantes de l'Agence

Un contrat de services professionnels entre l'Agence et la Ville de Macamic a été conclu pour une durée de trois ans renouvelables annuellement, du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023. Dans ce contrat, la Ville de Macamic s'engage à assurer l'hébergement, le secrétariat et l'administration de l'Agence.



Participation au PDZA

L'Agence a participé à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la Ville de Rouyn-Noranda et de la MRC de la Vallée-de-l'Or. Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu. Ainsi, l'Agence a démontré l'importance de l'aménagement sylvicole en zone agricole et apporter des concepts agroforestiers.

La ville de Rouyn-Noranda a mandaté l'Agence pour faire le suivi de 2 points dans le plan d'action;

- Actualiser la base de données sur les lots préautorisés pour le reboisement subventionné
- Organiser des rencontres avec les propriétaires de terres agricoles afin de leur présenter les possibilités forestières

Plan de DÉVELOPPEMENT de la zone AGRICOLE MRC d'Abitibi



Suivi des plantations

Comme recommandé au rapport Belley, le MFFP détermine maintenant les travaux admissibles à une aide financière et établit les taux des travaux sylvicoles à l'échelle provinciale. Ensuite, l'Agence spécifie que le suivi 2 et 7 ans demeure obligatoire et doit être fourni à l'Agence. L'aide

financière pour la réalisation du suivi est maintenant incluse dans le taux.

Visibilité de l'Agence

Considérant le virage numérique, l'Agence diffuse de l'information sur le panneau numérique de la Ville de Macamic. Ainsi, l'information et la visibilité de l'Agence circuleront mieux pour les producteurs forestiers.

Également, l'Agence est maintenant sur les réseaux sociaux, notamment Facebook et un kiosque a été acheté et sera utilisé lors d'événement où l'Agence sera présente.

Politique de placement

Dans le contexte d'octroi de budget à l'avance pour le programme de la « Subvention 2018 » l'Agence s'est doté d'une politique de placement pour maximiser les revenus d'intérêts.

Mécanisme de redistribution des budgets

Dans l'objectif d'assurer l'engagement des budgets pour une année donnée, l'Agence a instauré un mécanisme de redistribution des budgets, qui vient faire en sorte que les reports ne sont plus possibles et que tout budget doit être investi durant l'année en cours.

Cadre de gestion des PADF

Pour instaurer un principe d'équité tous les conseillers forestiers peuvent déposer des projets dans le cadre des divers PADF sur tout le territoire.



PPMV

L'exercice de la mise à jour du PPMV s'est terminée en 2013-2014. Le PPMV fait le point sur la forêt privée abitibienne actuelle et propose un plan d'action afin d'assurer le développement de cette dernière au cours des prochaines années. Depuis 2017, une révision a eu lieu pour bonifier le calcul de possibilité forestière du territoire de l'Agence.

Nouveau calcul de possibilité forestière

Le calcul de possibilité forestière a été révisé à la hausse. Ainsi, basé sur un scénario d'un reboisement de 3 M de plants et 250-400 ha d'éclaircie commerciale par an. Donc la possibilité forestière brute m³/année sera ;

- SEPM 305 938m³/an
- Peupliers 434 007m³/an
- Bouleau à papier 63 405 m³/an

Donc, la possibilité forestière totale brute de l'Abitibi est maintenant de **803 350m³**.

Suite à cela, il faut appliquer une réduction de 15 % pour obtenir la possibilité forestière nette.



Démarches politiques

Plusieurs démarches politiques ont eu lieu lors de la saison 2019-2020. L'objectif est d'octroyer les budgets à la juste valeur de l'Agence. Ainsi, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les ministres de la Forêt ; M. Pierre Dufour.

Une visite terrain a aussi eue lieu dans une plantation de peuplier hybride de 13 ans avec les membres du Conseil d'administration de l'Agence et l'attaché politique de Pierre Dufour, M. Martin Hardy. Le but étant de constater les résultats et l'efficacité de ces plantations expérimentales en sol régional.



Fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone (FEFEC)

L'année dernière marquait le début d'un tout nouveau programme de financement disponible via l'Agence Abitibi, le « Fonds pour une économie à faible émissions de carbone (FEFEC) ». Ce fond, cofinancé par le gouvernement du Québec et du Canada, investira aux cours des prochaines années, un montant estimé à 8 millions de dollars dans la forêt privée de l'Abitibi !

La cible du programme est de redonner vie à plus de 2300 hectares de terres agricoles à l'abandon grâce à la plantation de plus de 5 millions d'arbres.

Il est à noter que l'Agence recevra près de 46% de l'enveloppe provinciale.

Budgets supplémentaires; Tordeuses des bourgeons de l'épinette (TBE)

Des pourparlers sont en cours avec le MFFP obtenir un budget supplémentaire dans le cadre de l'épidémie de la TBE. Selon les études près de 2 500ha seront affectés par la TBE sur le territoire de l'Agence.

L'enveloppe budgétaire supplémentaire est évalué à 1,2M\$/an et sera pour un horizon de 5 ans à partir de 2022.

Comité de travail : MAPAQ, MFFP, UPA et Agence

Dans un contexte de reboisement des friches en zone agricole, un comité de travail a été formé avec des représentants du MAPAQ, de l'UPA et de l'Agence dans le but de faire une mise à jour de l'entente et de créer une liste de lots préautorisés au reboisement qui respecte les valeurs des trois parties;

- La protection du patrimoine agricole
- La mise en valeur des forêts privées



De gauche à droite : Pascal Rheault (président de l'UPA), Suzanne Blais (députée d'Abitibi-Ouest), Alain Shink (président de l'Agence)

Présentation aux étudiants

Une présentation a été faite au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue dans le programme de technologie forestière. Le but de cette présentation est de faire découvrir l'Agence auprès des élèves. Près de 10 étudiants ont assistés à la présentation et répondu à la petite évaluation de l'Agence Abitibi *J'aménage mon lot!*

Également, une présentation suivie d'une sortie terrain a été faite avec 12 étudiants inscrits au D.E.P en *Aménagement de la forêt*, du CFP Harricana d'Amos, pour leur apprendre sur le fonctionnement de l'Agence et les types de travaux effectués en forêt privée.



Mai mois de l'Arbre

L'Agence a participé à l'événement dans le but de se faire découvrir, ainsi que de démontrer les opportunités que l'Agence offre aux producteurs forestiers qui aménagent leurs lots.



Participation au camp forêt des profs

L'agence a animé un atelier pour le Camp forêt des profs organisé par l'AFAT qui est une activité gratuite destinée aux enseignants. La formation aborde tous les volets de la foresterie, de l'écologie à la transformation, sans passer à côté des débats d'actualité, du développement durable et des métiers forestiers.



Récolte des plantations non mures

Dans une perspective de protection des investissements de l'État, l'Agence a adopté une résolution pour protéger les plantations non mures. Ainsi, le propriétaire ayant procédé à la récolte totale d'une plantation avant l'âge de maturité se verra refuser à perpétuité le

financement de l'Agence pour le lot. La résolution est toujours en cours d'amélioration.



Cahier de références techniques et grille annuelle des taux d'investissement en forêt privée

Selon les recommandations du rapport Belley, le MFFP détermine les travaux admissibles et les taux des travaux sylvicoles à l'échelle provinciale. Le cahier de références techniques décrit maintenant les méthodes d'échantillonnage, l'intensité, ainsi que les critères d'évaluation et du calcul de l'aide financière à l'échelle provinciale.

L'Agence a émis des commentaires lors des consultations publiques.

Mise à jour du règlement sur les plans d'aménagement forestier (PAF)

L'Agence a fait une refonte de son règlement sur les PAF pour respecter les nouvelles exigences du MFFP en la matière.

Maintenant le statut de producteur forestier sera en fonction de la validité des PAF, pour un maximum de 10 ans.

Lots épars

Il avait été soulevé que les lots épars des municipalités puissent bénéficier des subventions de l'Agence. Après une étude et discussion sur le sujet, les lots épars ne peuvent recevoir l'Aide financière de l'Agence, car des budgets pour l'Aménagement sylvicole via le fonds forêt des MRC est disponible.

Balises des programmes de l'Agence

Afin de bien encadrer la gestion des divers budgets administrés par l'Agence, des balises ont été élaboré visant à:

- Définir un budget maximum par producteur forestier
- Le territoire d'Application du programme
- La priorisation des programmes.

Aide technique à la mobilisation des bois

Afin de desservir le plus de producteurs forestiers que possible, l'encadrement de l'Aide technique à la mobilisation des bois est limité à 5% de l'enveloppe budgétaire des conseillers forestiers et à 10 ha par producteurs forestiers.

Milieux humides et hydriques

L'Agence va participer au plan directeur sur les milieux humides et hydriques en partenariat avec les 4 MRC de son territoire

Crédit Carbone

Étant donné que la forêt privée abitibienne offre un potentiel immense pour les crédits Carbone. Des pourparlers sont présentement en cours pour obtenir du financement supplémentaire dans le cadre des crédits compensatoire, pour la création de puit de carbone.

Politique sur la faune du Québec

Afin de pouvoir s'assurer que les intérêts de la forêt privée soient défendus, l'Agence s'est

impliquée, dans la phase de consultation pour l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle et toute première politique gouvernementale sur la faune. Pour ce faire, une trentaine de personnes appartenant à plusieurs organismes (chasse, pêche, environnementaux, agricoles), ont pu unir leurs voix vers un but commun.

Pandémie de la COVID-19

Malgré le fait que la saison 2019-2020 a débuté en force, elle s'est terminée sur une note moins positive avec la pandémie de COVID-19. Même si le secteur forestier a vite été nommé service essentiel notre planification des travaux sylvicole a été chamboulé. Et il est difficile de prévoir la saison 2020-2021.



Couvert boréal

L'Agence Abitibi a continué cette année la parution d'articles dans le couvert boréal. L'Agence a fait publier quatre articles sur la forêt privée dans le magazine.

Capsules forestières

Pour augmenter la visibilité des travaux sylvicoles et l'intérêt des producteurs forestiers à s'engager dans la gestion de leurs lots privés dans le but de présenter des images au grand public des travaux d'aménagements effectués en région et subventionnés par

l'Agence, plusieurs capsules vidéo sont réalisés.

C'est un très bel outil qui mettra en valeur des conseillers forestiers, des entrepreneurs ainsi que des images de propriétés de chez nous.

Projet de Gazoduq

L'Agence a participé à la table de concertation du projet de Gazoduq qui prévoit la construction d'une conduite souterraine qui transportera du gaz naturel sur le territoire de l'Agence.

L'idée de créer un fond de compensation pour la diminution de la possibilité forestière a été entendue par le promoteur du projet.

Branchez-vous

L'Agence a fait publier des articles sur la forêt privée dans le bulletin d'information du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue.

Info- Mak

L'Agence a également publié des articles sur la forêt privée dans l'Info-Mak. Le journal communautaire de la Ville de Macamic.

Mérite forestier 2019

Sous la thématique « Propriétaire forestier exceptionnel, le récipiendaire 2019 est monsieur Laurent Deslisle.

Pour son implication exceptionnelle, M. Deslisle s'est vu remettre un chèque d'un montant de 500\$, ainsi qu'une peinture d'une artiste locale de la région d'Amos, Mme Ghislaine Larose.



De gauche à droite : Benoit Mandeville (Secrétaire de l'Agence), Martine Mongrain (Coopérative de travail de Guyenne et conseiller forestier), Laurent Deslisle (récipiendaire 2019) et Alain Shink (président de l'Agence)

Hommage honorifique

Afin de souligner l'implication de Mme Édith Beaupré en forêt privée l'Agence a fait un hommage honorifique lors de son AGA 2019.

Édith est passionnée par la forêt et afin de bien accompagner les producteurs forestiers dans leurs projets, elle a su développer son écoute et l'art de la communiquer. Durant sa carrière elle a contribué à la mise en terre de près de 15 millions d'arbre.

Édith, a su être fidèle à la forêt privée pendant 29 ans. Merci pour ton dévouement.



PROGRAMME D'AIDE

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Volet régulier)

Le financement des activités de l'Agence de l'Abitibi, pour l'année 2019-2020, a reposé sur deux importantes sources directes de revenus, soit la participation du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) via le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* et les contributions des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (subvention 2018)

Ce programme instaure pour la première fois un octroi de 2 252 000 \$ pour une période de 3 ans, (2018-2020) dans l'objectif de mobiliser du bois, soit par des travaux commerciaux, ou le financement de travaux de remise en production. Ce programme sert donc de levier pour atteindre nos cibles du PPMV ; le reboisement de 3M de plants et 250ha d'éclaircie commerciale annuellement.

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

L'Agence a élaboré des partenariats avec différentes MRC/Ville pour effectuer des travaux sylvicoles à l'aide de l'enveloppe budgétaire PADF. Cette enveloppe a permis le financement de travaux sylvicoles supplémentaires et le démarcheur en aménagement des forêts privées d'Abitibi-Témiscamingue.

Fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone (FEFEC)

Ce programme qui a pour cible de reboiser plus de 2 300 hectares de friche grâce à la plantation de plus de 5 millions d'arbres est évalué à près de 8 millions de dollars. La saison 2019-2020 est

la première année du FEFEC et les montants investis sont dédiés à la préparation de terrain en vue du reboisement 2020-2021.

Méthode de financement

En plus de pouvoir être financé globalement (composantes techniques et exécution) les travaux sylvicoles peuvent être financés au plan technique ou de l'exécution seulement. Ainsi, cette possibilité de financement d'une seule composante permet une complémentarité entre le PAMVFP et le programme de remboursement des taxes foncières (PRTF)

L'aide accordée couvre les aspects techniques et l'exécution de travaux sylvicoles. Le niveau de financement est comme suit :

- Préparation de terrain : 80%
- Reboisement : 80%
- Entretien de plantation : 95%
- Autres travaux non commerciaux : 80%
- Travaux commerciaux : 90%

Autres revenus

Cette catégorie comprend tous les types de revenus supplémentaires en dehors des activités principales et mandats de l'Agence, comme :

- Les revenus d'intérêts du PAMVFP
- Des montants en lien avec les constats d'irrégularités
- Le fond supplémentaire de 5% pour la gestion du FEFEC
- La vente de pancartes signalant des travaux de plantation avec le logo de l'Agence.

CONTRIBUTION DES PRODUCTEURS FORESTIERS

De plus, l'Agence bénéficie d'une source de revenus indirecte qui correspond à la contribution des producteurs forestiers. Le partage initial du financement entre les partenaires prévoit que les propriétaires doivent contribuer au financement du programme.

La contribution des propriétaires peut être sous forme d'argent ou d'effort dans le cas où le propriétaire effectue ses travaux lui-même. En 2019-2020, l'Agence estime la participation financière des propriétaires forestiers à 405 186\$ pour la confection de leurs plans d'aménagement forestier et pour la réalisation de leurs travaux d'aménagement

Tableau 1 : Ressources financières

Source de revenus	Montants versés		Évolution
	2018-2019	2019-2020	
MFFP – Programme « PAMVFP »	1 373 700 \$	1 373 700 \$	0%
MFFP – Programme « Subvention 2018 »	740 962 \$	653 834 \$	-12%
MFFP – Programme « FEFEC »	0 \$	630 808 \$	N/A
MRC – Programme « PADF »	219 560 \$	148 647 \$	-32%
Contributions de l'industrie	367 632 \$	358 488 \$	-2%
Autres revenus	27 357 \$	91 433 \$	234%
Ressources financières	2 749 211 \$	3 256 910 \$	18%
Contribution des producteurs forestiers	380 000 \$	405 186 \$	7%
Total	3 129 211 \$	3 662 096 \$	17%

CONTRIBUTION DES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

En vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* :

« Tout titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquiert un volume de bois en provenance du territoire d'une agence doit verser à celle-ci une contribution. Cette contribution est établie annuellement par l'Agence sur la base d'un taux par mètre cube de bois, fixé par le gouvernement par voie réglementaire, applicable sur le volume des achats de bois de forêts privées d'un titulaire au cours d'une année. »

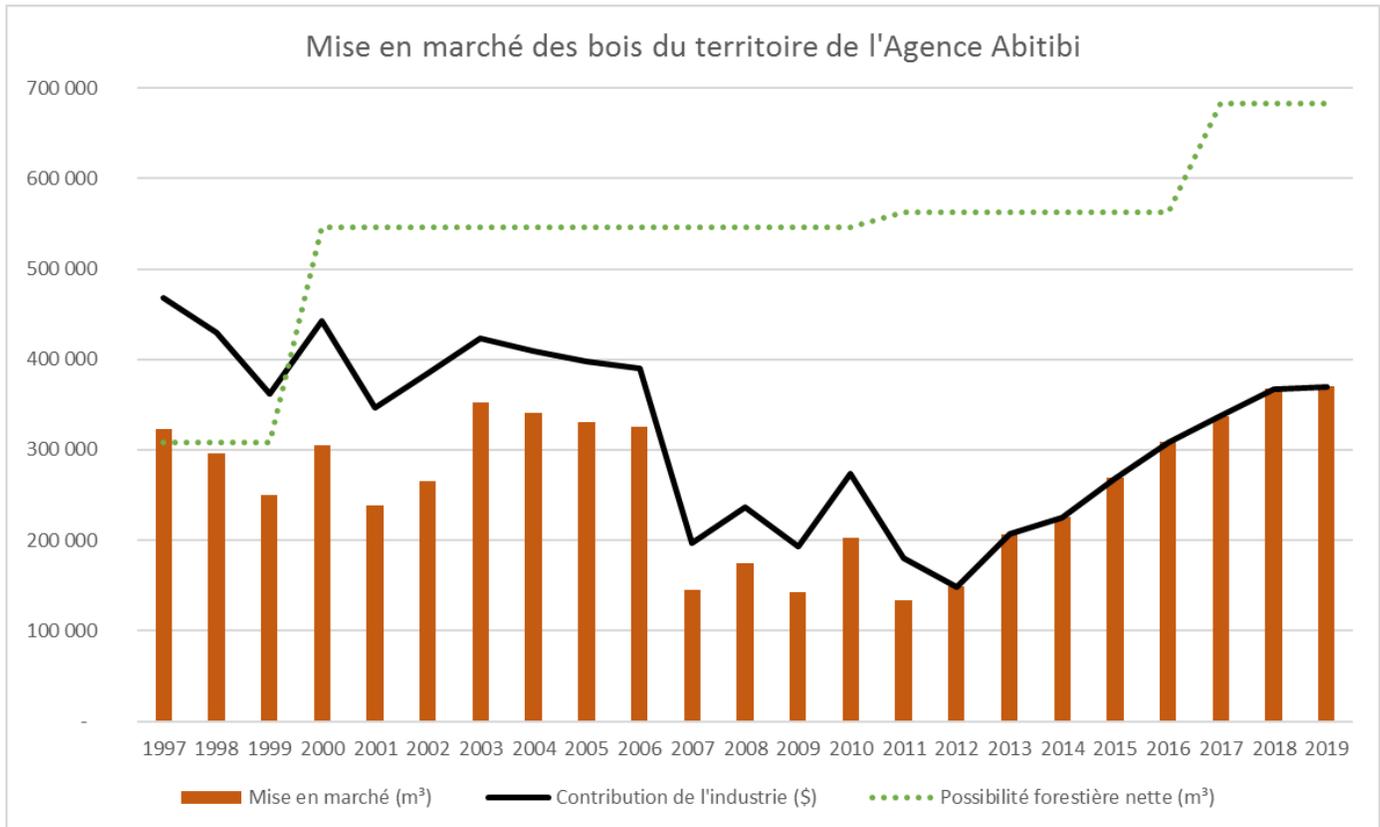
En octobre 2011, le gouvernement modifiait à nouveau son *Règlement sur le taux par mètre cube de bois applicable au calcul de la contribution payable par le titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées*. Ainsi, le taux par mètre cube de bois passait de 1,35 \$ à 1,00 \$.

En 2019-2020, 16 titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois ont acheté 369 809 m³ de bois provenant des forêts privées de l'Abitibi pour une contribution financière totale à la mise en valeur des forêts privées de 358 488 \$.

Tableau 2 : Volumes de bois achetés par les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois de l'année financière 2019-2020.

Essences	Titulaires de permis	Volume (m ³)	Contribution
Feuillues	Norbord	211 611 m ³	200 735 \$
	Forex		
	LVL Global		
	Georgia Pacific (Ontario)		
	Scierie Bionor		
	Produit Matra		
	PFMA		
	Ryam – Témiscamingue		
Ryam – Ville-Marie	57 %		
Résineux	Matériaux Blanchet	158 198 m ³	157 753 \$
	Scierie Landrienne		
	Ryam – La Sarre		
	Ryam – Béarn		
	Eacom		
	Produits forestiers Résolu		
	PFMA		
	Scierie Bionor		
Scièrè Bois d'Or	43 %		
Total		369 809 m³	358 488 \$

Graphique 1 : Évolution des achats de bois en forêt privée depuis 1997



Depuis 1997 les industriels ont versés à l'Agence près de 7,4 M \$ soit une moyenne de 320 000 \$ par année. À noter que la relation entre la contribution de l'industrie et le nombre de mètres cubes mis en marché est stable depuis 2012, soit maintenant 7 ans.

Finalement, comme le montre ce graphique et le dernier calcul de possibilité forestière, la possibilité forestière nette est encore loin d'être atteinte sur l'ensemble du territoire de l'Agence. Elle se situe précisément à 61% de prélèvement pour le résineux et à 50% pour le feuillu.

RESSOURCES HUMAINES ADDITIONNELLES

Contribution des partenaires

À ces ressources financières viennent s'ajouter les ressources humaines, dites additionnelles, qui ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de l'Agence. Fournies par les différents partenaires de l'Agence, ces ressources humaines accomplissent des tâches indispensables à la bonne administration de l'Agence. Cette importante contribution des partenaires, au sein du conseil d'administration et des différents comités de l'Agence, est de 87 jours / personne de travail et est évaluée à environ 30 450 \$.

Production de plants MFFP

De plus, les coûts de production des plants à la pépinière, assumés entièrement par le

gouvernement, s'élèvent à 961 139\$ cette année pour la production de 1 631 147 plants.

Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT)

Le syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue met à la disposition de l'Agence certaines de ses ressources humaines. D'abord, tel que prévu par le règlement du gouvernement, le syndicat des producteurs de bois assure l'enregistrement des producteurs forestiers. Ensuite, le SPBAT comptabilise, expressément pour l'Agence, les volumes de bois de la forêt privée achetés par les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois. La contribution du SPBAT en ressources humaines additionnelles, pour la réalisation de ce mandat est alors estimée à 5 000 \$.

Tableau 3 : Contribution additionnelle des partenaires par la participation active au conseil d'administration et aux différents comités de l'Agence Abitibi

Catégorie	Participation (jour/personne)	Contribution humaine
MFFP	22	7 700 \$
Monde municipal	19	6 650 \$
Producteurs	28	9 800 \$
Industries	18	6 300 \$
Total	87	30 450 \$

LES TRAVAUX SYLVICOLES

Au cours de l'année financière 2019-2020, l'Agence Abitibi a versé en aide financière 2 877 959\$ ce qui représente une augmentation de 242 099 \$ soit une évolution de 9% de plus que l'année précédente.

Par rapport à l'exercice précédent, les travaux ont connu une hausse en termes de superficie et de budget. Cette augmentation s'explique par l'apport de budget supplémentaire notamment les PADF, la « Subvention 2018 » et le FEFEC pour atteindre nos cibles du PPMV soient le reboisement de 3M de plants et 250 ha d'éclaircie commerciale par année.

L'augmentation la plus notable est dans la catégorie des travaux commerciaux. Cela s'explique par la volonté des partenaires de mobiliser du bois et de répondre à l'appel du

ministre d'augmenter la mise en marché du territoire. Ainsi le, CA a autorisé l'aide technique à la mobilisation des bois.

La préparation de terrain et le reboisement ont également enregistré une hausse qui s'explique par la progression constante des travaux pour atteindre notre 3 M de plants mis en terre. L'entretien de plantation est également en hausse par le fait de la majoration des taux et la réalisation des entretiens reportés des années antérieures. Finalement, les travaux non-commerciaux sont toujours marginaux, mais connaissent une régression passant de 8,28ha l'année dernière à 3,5ha cette année.

Finalement les travaux de remise en production ; préparation de terrain, reboisement et d'entretien de plantation utilisent à eux seuls 91 % des budgets alloués à l'aménagement forestier. Comparativement à 87% l'année dernière.

Graphique 2 : Répartition de l'aide financière 2019-2020

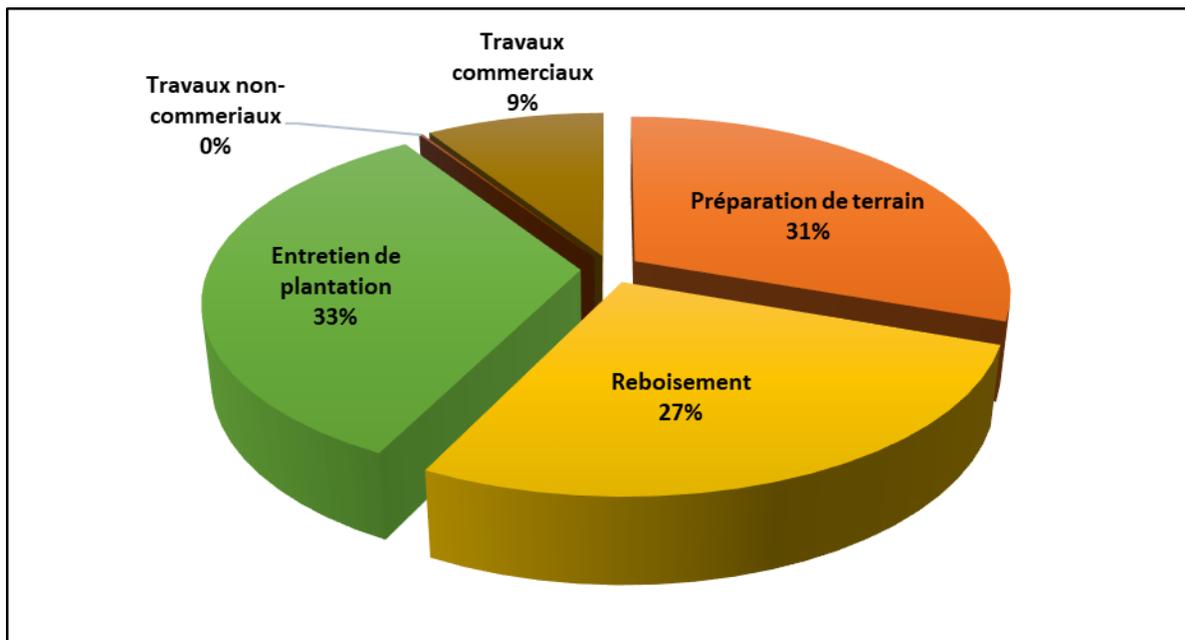


Tableau 4 : Comparaison des montants versés en aide financière et évolution par groupe d'activités, 2018-2019 et 2019-2020

Groupe d'activités	Montants versés		Évolution
	2018-2019	2019-2020	
Préparation de terrain	791 642 \$	875 983 \$	11%
Reboisement	730 478 \$	773 740 \$	6%
Entretien de plantation	774 579 \$	961 144 \$	24%
Travaux non-commerciaux	12 144 \$	4 751 \$	-61%
Travaux commerciaux	327 016 \$	262 342 \$	-20%
Total	2 635 859 \$	2 877 959 \$	9%

Tableau 5 : Comparaison du pourcentage des montants versés en aide financière par groupe d'activités, 2018-2019 et 2019-2020

Groupe d'activités	Montants versés	
	2018-2019	2019-2020
Préparation de terrain	30 %	31 %
Reboisement	28 %	27 %
Entretien de plantation	29 %	33 %
Travaux non-commerciaux	0 %	0 %
Travaux commerciaux	12 %	9 %
Total	100 %	100 %



Tableau 6 : Comparaison des travaux réalisés par groupe d'activités, 2018-2019 et 2019-2020

Groupe d'activités	Travaux exécutés		Évolution
	2018-2019	2019-2020	
Préparation de terrain	736,87 ha	746,81 ha	1%
Reboisement	1 573 110 plants	1 631 417 plants	4%
Entretien de plantation	490,76 ha	567,32 ha	16%
Travaux non-commerciaux	8,28 ha	3,5 ha	-58%
Travaux commerciaux	273,37 ha	422,81 ha	55%



Tableau 7: Travaux sylvicoles réalisés via le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* – Programme régulier 2019-2020

Groupe d'activités	Travaux réalisés			Nombre de traitements
	Unités	Montants versés		
Préparation de terrain	56,88 ha	66 126 \$	5%	13
Reboisement	1 060 744 plants	508 188 \$	35%	147
Entretien de plantation	515,2 ha	865 304 \$	60%	105
Travaux non-commerciaux	3,5 ha	4 751 \$	0%	2
Total		1 444 369 \$	100%	267

Tableau 8 : Travaux sylvicoles réalisés via le *Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)* 2019-2020

Groupe d'activités	Travaux réalisés			Nombre de traitements
	Unités	Montants versés		
Préparation de terrain	536,64 ha	630 808 \$	100%	91
Total		630 808 \$	100%	91

Tableau 9 : Travaux sylvicoles réalisés via le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* – « Subvention 2018 » 2019-2020

Groupe d'activités	Travaux réalisés			Nombre de traitements
	Unités	Montants versés		
Préparation de terrain	144,09 ha	170 444 \$	26%	20
Reboisement	561 281 plants	260 889 \$	40%	45
Entretien de plantation	5,89 ha	10 832 \$	2%	2
Travaux commerciaux	258,47 ha	211 670 \$	32%	40
Total		653 834 \$	100%	107

Tableau 10 : Travaux sylvicoles réalisés via les différents *Programme d'aménagement durable des forêts* 2019-2020

Groupe d'activités	Travaux réalisés			Nombre de traitements
	Unités	Montants versés		
Préparation de terrain	9,2 ha	8 605 \$	6%	2
Reboisement	9 392 plants	4 363 \$	3%	2
Entretien de plantation	46,23 ha	85 008 \$	57%	8
Travaux commerciaux	164,34 ha	50 672 \$	34%	14
Total		148 647 \$	100%	26

LES TRAVAUX SYLVICOLES PAR MRC/VILLE

L'examen de la répartition des montants des programmes dans chacune des MRC/Ville du territoire de l'Agence est présenté. Il est à noter que le territoire Nord-du-Québec, les localités de Val-Canton, Val-Paradis et de Villebois sont inclus dans la MRC d'Abitibi-Ouest.

D'une année à l'autre, la répartition entre MRC est semblable et respecte l'historique. Toutefois,

nous décelons une hausse dans la MRC d'Abitibi-Ouest, une baisse dans la MRC d'Abitibi, de la Vallée -de l'Or et le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda. Cette situation s'explique par le fait du décloisonnement des frontières MRC/Ville pour les programmes selon la résolution sur les balises des programmes administré par l'Agence. Également l'application de la décision #19 occasionne également le déplacement. Ainsi, 75% des nouveau budget sont octroyé à l'OGC qui effectue principalement ces activités dans la MRC d'Abitibi-Ouest.

Tableau 11 : Montants versés en aide financière par territoire de MRC/Ville, 2019-2020

Groupe d'activités	MRC d'Abitibi-Ouest et VVB	Ville de Rouyn-Noranda	MRC Abitibi	MRC de la Vallée-de-l'Or
Préparation de terrain	442 921 \$	95 242 \$	290 313 \$	47 507 \$
Reboisement	399 243 \$	111 722 \$	198 262 \$	64 513 \$
Entretien de plantation	490 060 \$	156 756 \$	212 279 \$	102 049 \$
Travaux non-commerciaux	- \$	- \$	4 751 \$	- \$
Travaux commerciaux	124 084 \$	27 285 \$	99 906 \$	11 067 \$
Total	1 456 308 \$	391 005 \$	805 510 \$	225 136 \$



Tableau 12 : Comparaison des montants versés en aide financière par territoire de MRC/Ville, entre 2018-2019 et 2019-2020

MRC/Ville	Montants versés		Évolution
	2018-2019	2019-2020	
Abitibi-Ouest et VVB	1 338 691 \$	1 456 308 \$	9%
Rouyn-Noranda	424 132 \$	391 005 \$	-8%
Abitibi	697 335 \$	805 510 \$	16%
La Vallée-de-l'Or	175 700 \$	225 136 \$	28%
Total	2 635 859 \$	2 877 959 \$	9%

Tableau 13 : Comparaison des proportions des budgets par territoire de MRC/Ville, entre 2018-2019 et 2019-2020

MRC/Ville	2018-2019		2019-2020	
	Montants versés	Proportion	Montants versés	Proportion
Abitibi-Ouest et VVB	1 338 691 \$	51%	1 456 308 \$	51%
Rouyn-Noranda	424 132 \$	16%	391 005 \$	14%
Abitibi	697 335 \$	26%	805 510 \$	28%
La Vallée-de-l'Or	175 700 \$	7%	225 136 \$	8%
Total	2 635 859 \$	100%	2 877 959 \$	100%



Tableau 14 : Comparaison des proportions du programme *Subvention 2018* par territoire de MRC/Ville entre 2018-2019 et 2019-2020

MRC/Ville	2018-2019		2019-2020	
	Montants versés	Proportion	Montants versés	Proportion
Abitibi-Ouest et VVB	465 111 \$	63%	456 227 \$	70%
Rouyn-Noranda	147 859 \$	20%	26 861 \$	4%
Abitibi	109 501 \$	15%	157 565 \$	24%
La Vallée-de-l'Or	18 491 \$	2%	13 181 \$	2%
Total	740 962 \$	100%	653 834 \$	100%

Tableau 15 : Comparaison des proportions du programme *FEFEC* par territoire de MRC/Ville

MRC/Ville	2019-2020	
	Montants versés	Proportion
Abitibi-Ouest et VVB	273 443 \$	43 %
Rouyn-Noranda	88 231 \$	14 %
Abitibi	223 741 \$	35 %
La Vallée-de-l'Or	45 393 \$	7 %
Total	630 808 \$	100 %

Tableau 16 : Historique des travaux tout budgets confondus par MRC/Ville selon différentes périodes

MRC/Ville	Historique de 2002 à 2015 ¹	2019-2020	Variation
Abitibi-Ouest et VVB	46,3%	50,6%	4,3%
Rouyn-Noranda	16,0%	13,6%	-2,4%
Abitibi	28,5%	28,0%	-0,5%
La Vallée-de-l'Or	9,2%	7,8%	-1,4%
Total	100%	100%	

¹ Historique avant l'arrivée du programme de mobilisation des bois et « subvention 2018 ».

TYPE D'AIDE FINANCIÈRE

La répartition des programmes d'aide 2019-2020 représente 49% pour l'aide regroupée pour l'Organisme de gestion en commun (OGC) contre 51% pour l'aide individuelle des conseillers forestiers indépendants.

Tableau 17 : Travaux d'aménagement réalisés selon l'aide individuelle et l'aide regroupée

Groupe d'activités	Aide individuelle			Aide regroupée		
	Unités	Montants	Nombre de traitements	Unités	Montants	Nombre de traitements
Préparation de terrain	350,4 ha	406 331 \$	64	396,41 ha	469 652 \$	62
Reboisement	780 965 plants	376 806 \$	102	850 452 plants	396 933 \$	92
Entretien de plantation	294,49 ha	525 971 \$	68	272,83 ha	435 173	47
Travaux non commerciaux	3,5 ha	4 751 \$	2	-	-	-
Travaux commerciaux	279,24 ha	164 179 \$	31	143,57 ha	98 163 \$	23
Total		1 478 038 \$	267		1 399 921 \$	224

Tableau 18 : Montants versés aux conseillers forestiers et aux producteurs forestiers

Conseillers forestiers	Aide versée au CF		Aide versée aux prod. forestiers		TOTAL
	\$	%	\$	%	
05 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Abitibi-Ouest)	88 790 \$	80 %	21 547 \$	20 %	110 337 \$
06 - Consultants forestiers SG	194 658 \$	86 %	30 513 \$	14 %	225 171 \$
07 - Roulec	172 838 \$	100 %	0 \$	0 %	172 838 \$
12 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Abitibi)	475 029 \$	82 %	102 592 \$	18 %	577 621 \$
14 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Abitibi)	115 127 \$	67%	56 181 \$	33 %	171 308 \$
22 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Vallée-de-l'Or)	155 052 \$	87%	19 517 \$	13 %	174 569 \$
24 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Vallée-de-l'Or)	23 622 \$	51%	22 570 \$	49 %	46 192 \$
31 - Groupement forestier coopératif Abitibi	1 399 921 \$	100 %	0 \$	0 %	1 399 921 \$
AGENCE ABITIBI	2 625 039 \$	91 %	252 920 \$	9 %	2 877 959 \$

Pour l'ensemble du territoire de l'Agence Abitibi, une somme de 252 920 \$, soit 9 % de l'aide totale, a été versée aux producteurs forestiers privés ayant exécutés eux-mêmes les travaux d'aménagement. C'est une augmentation de 2 % comparativement au résultat de l'an passé (7 %). En général, les travaux de reboisement et d'entretien sont les travaux d'aménagement sont ceux

CLIENTELE DESSERVIE

Les huit (8) conseillers forestiers accrédités ont, en 2019-2020, desservi 300 petits producteurs forestiers différents soit une augmentation de 15 producteurs forestiers comparativement à l'exercice précédent. Le tableau suivant présente la répartition du nombre de propriétaires desservis par chacun des conseillers forestiers. Il est à noter qu'un (1) producteurs forestiers utilisent les services de plus d'un conseiller*, soit sur un même territoire ou sur des territoires de MRC/Ville différents.

Les investissements moyens par producteur forestier s'élèvent à 9 302 \$, qui est très comparable avec l'année dernière 9 314\$

Finalement, aucuns producteurs forestiers n'ont dépassé l'aide maximale par producteur, le montant le plus élevé est de 59 981 \$. Le montant maximal est de 30 000 \$ par année pour 60 000 \$ sur deux ans. L'année dernière 13 producteurs avait dépassé la limite autorisé et 11 sont enregistrés avec l'OGC.

Tableau 19 : Nombre de producteurs forestiers desservis par conseillers, en fonction de leur budget 2019-2020

Numéro de conseiller	Conseiller forestier	Montants versés	Nombre de producteurs	Investissement moyen par producteur
5	Sylviculture La Vérendrye (La Sarre)	110337 \$	9	12260 \$
6	Consultants forestiers S.G	225171 \$	23	9790 \$
7	Roulec	172 838 \$	15	11523 \$
12	Sylviculture La Vérendrye (Amos)	577 621 \$	62	9316 \$
14	Coopérative de travail de Guyenne (Amos)	171 308 \$	19	9016 \$
22	Sylviculture La Vérendrye (Val-d'Or)	174 569 \$	21	8313 \$
24	Coopérative de travail de Guyenne (Val-d'Or)	46 192 \$	11	4199 \$
31	Groupement forestier coopératif Abitibi	1 399 921 \$	140	9999 \$
Total de l'Agence de l'Abitibi		2 877 959 \$	300²	9302 \$

² Certains producteurs ont pu être comptés en double s'ils ont fait affaire avec plus d'un conseiller forestier durant l'année

VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 2019-2020

L'Agence doit, à l'intérieur de ses mandats, désigner une personne pour occuper le poste d'agent de vérification opérationnelle (V.O) des travaux d'aménagement forestier. Cette année, en relève à M. Benoît Mandeville, ingénieur forestier et secrétaire général de l'Agence, c'est M. Pier-Luc Laplante (technicien forestier) qui été mandaté pour réaliser cette tâche contractuelle.

But de la vérification

La vérification opérationnelle consiste à évaluer la conformité des :

- Services techniques (prescriptions sylvicoles et rapports d'exécution)
- Traitements sylvicoles (avant ou après traitement)
- Procédures administratives supplémentaires mises en place par l'Agence, selon les objectifs sylvicoles qu'elle privilégie.

Par le fait même, la V.O permet à l'Agence de s'assurer que l'aide financière qu'elle verse aux conseillers forestiers ou aux producteurs forestiers, est utilisée de façon optimale, toujours dans une optique d'amélioration continue aux bénéfices du producteur forestier. Les méthodes utilisées lors des visites sont celles décrites dans le nouveau *Cahier de références techniques en forêt privée 2019*.

La vérification opérationnelle vise généralement la sélection d'environ 10 à 15 % des projets effectués durant l'année. Cette sélection est faite de façon manuelle et aléatoire. Le nombre de projets choisis varie également en fonction de l'historique de la quantité de travaux par groupe

d'activités par rapport aux budgets des conseillers.

Aussi, des visites supplémentaires sont faites conjointement par le conseiller et l'Agence afin de répondre à des questionnements, de modifier ou d'améliorer certains travaux sans avoir à émettre de constat de non-conformités. Celles-ci n'ont pas été comptabilisées comme une V.O formelle.



Au cours de l'année 2019-2020, 82 projets ont fait l'objet d'une vérification par le technicien forestier de l'Agence. Pour chaque projet, l'évaluateur notait l'exactitude des renseignements fournis par le conseiller forestier, autant l'exécution que l'administratif. Ainsi, 66 projets ont été jugés « conformes » aux normes gouvernementales en vigueur, représentant 80,5 % des traitements vérifiés sur le territoire de l'Agence. Au final, le taux de vérification a été légèrement supérieur à l'objectif fixé, avec 16,7 %.

Comme points forts nous pouvons souligner ceux-ci :

- **Préparation de terrain** : Excellente délimitation des projets et protection des îlots avec essences commerciales.
- **Reboisement** : 80 % des plantations ont 90 % et + de qualité. Le choix de l'essence en fonction du site est très logique.

- **Entretien de plantation** : Augmentation marquée des travaux, la qualité des travaux est remarquable !
- **Traitements commerciaux** : Les entrepreneurs sont très bien adaptés pour les petits travaux de coupes partielles (ECR, progressive, jardinatoire)

Tableau 20 : Portrait final de la saison 2019-2020 par conseiller et groupe de travaux

Conseiller	Groupe de travaux				Total par conseiller
	Prep.terrain	Plantation	Entretien	Trav.commerciaux	
Sylviculture La Vérendrye 05	2	3	2	0	7
Sylviculture La Vérendrye 12	2	5	5	4	16
Sylviculture La Vérendrye 22	1	1	1	1	4
Coop Amos 14	1	1	1	1	4
Coop Val-d'Or 24	1	1	1	1	4
Roulec 07	1	3	3	2	9
Consultants forestiers S.G 06	3	2	2	1	8
GFCA 31	6	11	7	6	30
Total par groupe	17	27	22	16	82

Tableau 21 : Conformité des travaux vérifiés 2019-2020

Statut	Nombre de projets	Pourcentage
Conforme	74	90,2 %
Non-conforme	8	9,8 %
Total	82	100 %

On peut classer les cas de non-conformité en 2 catégories distinctes : les erreurs administratives (7) et les erreurs techniques (8).

Erreurs techniques

- 2 projets d'éclaircies commerciales dont le pourcentage de prélèvement était inférieur à la limite permise
- 5 projets de reboisement dont la qualité finale était trop faible principalement en raison de la densité
- 1 projet d'entretien de plantation (DPM) où les tiges n'étaient pas très bien dégagées

ÉVALUATION DES CONSEILLERS

À chaque année, l'Agence évalue objectivement la performance de ses conseillers forestiers, dans une optique d'amélioration continue et pour qu'ils puissent prendre connaissance de leurs bons et mauvais coups. Pour ce faire, une grille a été mise sur pied à partir de critères préétablis et connus par tous.

La note qui leur est attribuée sur leur bulletin est jugée selon 2 volets : Administratif (45 %) et Technique (55 %). Les éléments observés sont les suivants :

Administratif

- Conformité des renseignements obligatoires sur les prescriptions sylvicoles et rapports d'exécution
- Facturation des travaux
- Respect du calendrier d'activités
- Transmission des rapports et relevés terrain des suivis de plantation
- Respect de la programmation budgétaire
- Appréciation générale (programme CNESST, qualité des documents, satisfaction de la clientèle, etc)

Technique

- S'assurer que les données techniques fournies sur les documents concordent avec la réalité terrain (superficie, nombre de plants, type de traitement, % de qualité).

Cette année, la moyenne des bulletins est de **86,6 %**. De façon général, les résultats sont positifs et les producteurs semblent très satisfaits du travail accompli par nos conseillers.



CONTEXTE ET PRÉVISION D'ACTION 2020-2021

Au cours du prochain exercice, l'Agence devra :

- Œuvrer à la mise en application et au suivi du PPMV
- Collaborer avec le MFFP afin de bonifier les balises techniques et la grille de taux
- Travailler pour obtenir un budget supplémentaire dans le cadre de la TBE
- Assurer des vérifications opérationnelles régulières pour les travaux sylvicoles
- Poursuivre le transfert de connaissances à l'endroit des producteurs forestiers, notamment avec la participation de l'Agence lors d'évènement
- Travailler avec les intervenants du milieu pour stimuler la mise en valeur des forêts privées du territoire
- Coordonner le projet de reboisement des friches 2 315ha, dans le cadre du FEFEC qui sera en vigueur de 2019-2020 à 2022-2023
- Maintenir la table de travail Agence, UPA et MAPAQ dans le dossier des friches
- Poursuivre les démarches de mise à jour de l'Entente entre l'Agence et le MAPAQ pour le reboisement des friches en zone agricole
- Accompagner les conseillers forestiers dans la progression constante du ratio des travaux sylvicoles
- Travailler Sur l'uniformisation de la réglementation municipal
- Développer des partenariats dans la recherche de budgets supplémentaires
- Œuvrer activement à l'atteinte de l'augmentation de la mise en marché de bois de la région
- Viser à l'atteinte des divers plans d'action des programmes d'aide
- Poursuivre les démarches de concertation régionale sur les impacts des activités en forêt privée et la réforme du régime d'autorisation environnementale en ce qui à trait aux milieux humides et hydriques
- Continuer de travailler sur le dossier de protection des plantations non-matures
- Agir sur tout autre dossier, selon les orientations du conseil d'administration

ANNEXE 1 – SUIVI BUDGÉTAIRE 2019-2020 ET PLANIFICATION 2020-2021



		2019-2020			2020-2021
		Budget	Au 31/03/2020	Prévu au 31/03/2019	Budget
Fonds de roulement		215 543 \$	384 415 \$	384 415 \$	557 606 \$
Report/Avance de budget - subvention 2018		(12 705) \$	(12 705) \$	(12 705) \$	(134 564) \$
Report intérêts-subvention 2018		- \$	(27 736) \$	(27 736) \$	27 736 \$
Avance de budget FEDEC 20-21		- \$	(80 248) \$	(80 248) \$	80 248 \$
Provision- Bloc Monet		(26 568) \$	(26 568) \$	(26 568) \$	(26 568) \$
Provision- "Subvention 2018" 18-21		(750 667) \$	(750 000) \$	(750 000) \$	- \$
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées					
MFFP- PAMVFP		1 373 700 \$	1 373 700 \$	1 373 700 \$	1 373 700 \$
MFFP- "Subvention 2018" (2,252M\$/3ans)		771 508 \$	771 508 \$	771 508 \$	750 000 \$
MFFP-FEDEC fonds supplémentaires 5%		231 829 \$	31 540 \$	49 506 \$	125 000 \$
MFFP- FEDEC (2 315ha de friches en 2020 & 2021)		1 159 146 \$	711 056 \$	990 128 \$	2 419 752 \$
MFFP- Programme TBE		- \$	- \$	- \$	- \$
Contribution de l'industrie		325 000 \$	358 488 \$	325 000 \$	300 000 \$
Constat irrégularité		- \$	9 419 \$	9 419 \$	- \$
Revenus d'intérêts "subvention 2018"		16 875 \$	44 611 \$	16 875 \$	24 800 \$
Revenus d'intérêts		7 000 \$	5 731 \$	7 000 \$	10 000 \$
Autres revenus :					
MFFP - Projet démarcheur		- \$	- \$	- \$	- \$
MFFP- Budgets supplémentaires (FAQ)		- \$	- \$	- \$	- \$
FARR-MAMROT		- \$	- \$	- \$	- \$
NATURE LAB-Crédit Carbone		- \$	- \$	- \$	234 000 \$
Vente de pancartes		300 \$	132 \$	150 \$	500 \$
PADF-VRN - Travaux sylvicoles		- \$	44 760 \$	44 750 \$	- \$
PADF-MRCA - Travaux sylvicoles		- \$	- \$	- \$	- \$
PADF-GREIBJ - Travaux sylvicoles		- \$	44 167 \$	102 486 \$	- \$
PADF- MRCVO - Projet démarcheur		- \$	10 000 \$	10 000 \$	- \$
PADF- MRCVO - Travaux sylvicoles		- \$	14 999 \$	15 000 \$	- \$
PADF- MRCAO - Travaux sylvicoles		- \$	30 000 \$	30 000 \$	- \$
Total des revenus :		3 885 358 \$	3 450 111 \$	3 745 522 \$	5 237 752 \$
Aide financière					
Travaux de mise en valeur du PAMVFP		1 632 800 \$	1 444 379 \$	1 508 957 \$	500 000 \$
Subvention 2018 (2,252M\$)		788 688 \$	654 124 \$	788 688 \$	937 100 \$
FEDEC (1 030ha de friches)		1 159 146 \$	630 808 \$	990 128 \$	2 500 000 \$
PADF - Travaux sylvicoles		- \$	148 648 \$	226 400 \$	- \$
Projet démarcheur de bois		37 750 \$	37 750 \$	37 750 \$	- \$
Sous-total d'aménagement		3 618 384 \$	2 915 709 \$	3 551 923 \$	3 937 100 \$
Fonctionnement de l'Agence					
Secrétariat et dépenses de bureau		147 500 \$	150 514 \$	137 500 \$	201 890 \$
Vérification opérationnelle		- \$	8 102 \$	10 000 \$	10 000 \$
Service professionnel		15 134 \$	23 999 \$	23 999 \$	- \$
Assurances		2 416 \$	2 513 \$	2 513 \$	2 539 \$
Frais de réunion		6 000 \$	6 398 \$	6 000 \$	6 000 \$
Cotisations et abonnements		500 \$	50 \$	500 \$	500 \$
Formation		1 000 \$	- \$	1 000 \$	2 500 \$
Frais de déplacement		5 000 \$	2 923 \$	5 000 \$	5 000 \$
Honoraires professionnels		5 000 \$	6 019 \$	6 019 \$	4 085 \$
Publicité et Information		9 000 \$	5 771 \$	9 000 \$	25 000 \$
Système informatique		7 340 \$	2 001 \$	14 173 \$	17 948 \$
Mérite forestier (été 2020)		1 500 \$	1 056 \$	1 056 \$	1 500 \$
Colloque		3 000 \$	4 412 \$	4 412 \$	4 000 \$
Frais Banque		300 \$	195 \$	300 \$	300 \$
Sous-total de fonctionnement		203 690 \$	213 953 \$	221 472 \$	281 263 \$
Total des dépenses :		3 822 074 \$	3 129 662 \$	3 773 395 \$	4 218 363 \$
SURPLUS / DÉFICIT d'opération		63 284 \$	320 449 \$	(27 873) \$	1 019 389 \$
SURPLUS / DÉFICIT GLOBAL		252 258 \$	557 606 \$	209 285 \$	1 523 847 \$
Encaisse		550K\$			
Placements		750K\$			

ANNEXE 2 – SUIVI DU PPMV

Éléments de suivi		2019-2020
A.1	Nombre de producteurs actifs	968
A.2	Volume de bois mis en marché	369 809 m ³
A.3	Superficies des friches reboisées	477 ha
A.4	Superficie des éclaircies commerciales	126 ha
A.6	Quantité de PEH mis en terre	16 600 plants
F.1	Pourcentage des frais administratifs	5,9 %

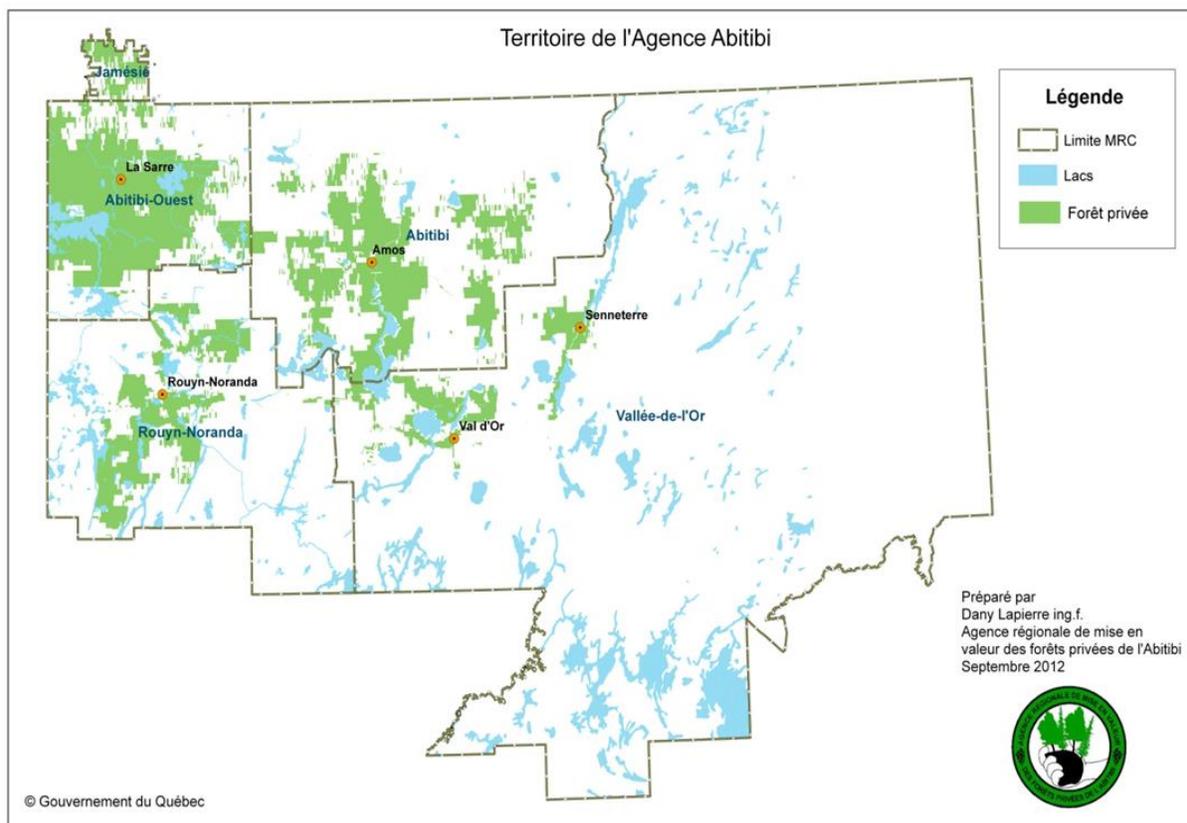


ANNEXE 3 – TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019-2020

Code	Travaux	Quantité	Unité	Montant
Préparation de terrain				
7517	Débroussaillage et déblaiement- Faible compétition	7,5	ha	4 260,00 \$
7501	Débroussaillage et déblaiement- Forte compétition	18,25	ha	25 039,00 \$
7516	Déblaiement mécanique	34,3	ha	26 856,90 \$
7502	Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	393,95	ha	452 254,60 \$
7504	Déchiquetage	244,58	ha	334 340,86 \$
7520	Labourage et hersage agricole	19,43	ha	11 055,67 \$
7512	Hersage forestier-Double passage	28,8	ha	22 176,00 \$
Total Préparation de terrain		746,81	ha	875 983,03 \$
Plantation				
7626	Manuelle-Racines nues-PFD Résineux	371,48	1000 plants	208 028,80 \$
7630	Manuelle-Récipients de 50 à 109 CC	137,518	1000 plants	43 730,72 \$
7632	Manuelle-Récipients de 110 à 199 CC	279,705	1000 plants	104 050,26 \$
7639	Manuelle-Récipients de 200 à 299 CC	715,453	1000 plants	343 417,44 \$
7638	Manuelle-Récipients de 300 CC et + Résineux	16,48	1000 plants	8 767,35 \$
7620	Manuelle- PEH	16,3	1000 plants	11 866,40 \$
Regarni				
7649	Racines nues-PFD Résineux	12	1000 plants	7 680,00 \$
7654	Récipients de 50 à 109 CC	0,402	1000 plants	163,61 \$
7651	Récipients de 110 à 199 CC	0,564	1000 plants	254,93 \$
7648	Récipients de 200 à 299 CC	80,707	1000 plants	45 276,68 \$
7660	Regarni-PEH	0,3	1000 plants	218,40 \$
Enrichissement				
7642	Récipients de 200 à 299 CC	0,508	1000 plants	284,99 \$
Total reboisement		1631,417	1000 plants	773 739,58 \$
Entretien de plantation				
7754	Désherbage	69,56	ha	45 770,48 \$
7751	1er dégagement plantation résineux	360,7	ha	663 327,30 \$
7752	2e dégagement plantation résineux	137,06	ha	252 046,98 \$
Total entretien de plantation		567,32	ha	961 144,76 \$
Travaux non-commerciaux				
7853	Éclaircie précommerciale systématique- 8 000 à 15 000 ti/ha	2,7	ha	3 480,30 \$
7854	Éclaircie précommerciale systématique- 15 000 ti/ha et +	0,8	ha	1 270,40 \$
Total travaux non commerciaux		3,5	ha	4 750,70 \$
Travaux commerciaux				
8973	Coupe progressive résineuse (SEPM)-Mécanisée	14,17	ha	13 178,10 \$
8979	Coupe de récupération - Totale - Mécanisée	15,86	ha	8 516,82 \$
7985	1ère éclaircie commerciale- SEPM- Plantation- DHP 9 à 15 cm -Manuelle	11,02	ha	18 348,30 \$
7986	1ère éclaircie commerciale- SEPM- Plantation- DHP 15,1 à 19 cm -Manuelle	0,4	ha	579,20 \$
8985	1ère éclaircie commerciale- SEPM- Plantation- DHP 9 à 15 cm -Mécanisée	106,07	ha	140 754,89 \$
8986	1ère éclaircie commerciale- SEPM- Plantation- DHP 15,1 à 19 cm -Mécanisée	8,57	ha	10 026,90 \$
7970	Jardinage SEPM- Manuel	0,49	ha	652,68 \$
7922	Aide technique à la mobilisation - Manuelle	2,55	ha	673,20 \$
8922	Aide technique à la mobilisation - Mécanisée	263,68	ha	69 611,52 \$
Total travaux commerciaux		422,81	ha	262 341,61 \$
Grand Total		1740,44	ha	2 877 959,68 \$
		1631,417	1000 plants	

ANNEXE 4 – TERRITOIRE DE L’AGENCE ABITIBI

Territoires	Nombre de Villes, Municipalités ou localités	Nombre de territoires non organisés	Nombre de communautés autochtones	Superficie occupée par l’Agence (ha)	Superficie totale de la MRC (ha)	Superficie de l’Agence/ superficie MRC (%)
Ville de Rouyn-Noranda	1	0	0	93 329,6	648000	14%
MRC d’Abitibi-Ouest	21	2	0	184 242,6	341 500	54%
MRC Abitibi	17	2	1	170 729,8	794 800	21%
MRC de La Vallée-de-l’Or	6	4	2	54 852	2 763 210	2%
Municipalité de la Baie James	2	0	0	16 432,7	128 500	13%



ANNEXE 5 – LISTE DES CONSEILLERS ACCRÉDITÉS PAR L'AGENCE 2019-2020



Agence régionale
de mise en valeur des
Forêts privées de l'Abitibi

Conseillers forestiers accrédités 2019-2020

Conseiller forestier	Responsable(s)	Coordonnées	MRC/Ville*
Consultants forestiers SG 97, 8 ^{ième} Rue Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A5	M. Sébastien Giguère, ing. f.	Cell : (819) 279-1088 Fax : (819) 764-5392 consultantsforestiersSG@gmail.com	Rouyn-Noranda
Roulec 33, rue Principale Case postale 89 Nédélec (Québec) J0Z 2Z0	Mme Annie Trudel, d.g. M. Marco Dénomme, tech.f.	Tel : (819) 784-2070 Fax : (819) 784-2126 Cell : (819) 629-4378 foresterie@roulec.ca	Rouyn-Noranda
Sylviculture La Vérendrye 99, 5 ^e avenue Est, suite 2200 La Sarre (Québec) J9Z 3A8	Mme. France Macdonald, ing. f. Mme Julie Beaupré, tech.f.	Tel : (819) 333-3472 Fax : (819) 333-3497 jbeaupre@sylviculture.ca	Abitibi-Ouest
Groupe forestier coopératif Abitibi 225, Route 393 sud La Sarre (Québec) J9Z 2x2	M. Sylvain Thibodeau, d.g. M. Dany Lapierre, ing.f.	Tel : (819) 339-2083 Fax : (819) 339-3121 dlapierre@gfcabitibi.ca	Abitibi-Ouest
Coopérative de travail de Guyenne 1253, Rang 5 Guyenne (Québec) J0Y 1L0	M. Yvan Anctil, ing. f. Mme Suzanne Boulé, tech. f.	Tel : (819) 732-0100 Fax : (819) 732-0904 suzanne.boule@cooptravailguyenne.gc.ca	Abitibi Vallée-de-l'Or
Sylviculture Lavérendrye Inc. 162, rue de l'Énergie, C.P. 819 Amos (Québec) J9T 3X4	Mme. France Macdonald, ing. f. Mme Julie Beaupré, tech.f.	Tel : (819) 727-9127 Fax : (819) 727-9565 jbeaupre@sylviculture.ca	Abitibi Vallée-de-l'Or

*Les conseillers forestiers sont accrédités pour faire des travaux dans toutes les MRC/Ville. Certains critères s'appliquent.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'ABITIBI

Benoît Mandeville, ing.f.
70, rue Principale,
Macamic (Québec) J0Z 2S0
Tél. : (819) 782-4604 poste 233
Cell: (819) 301-6082
Fax: (819) 782-4283
agence.abitibi@arfpa.ca

Pier-Luc Laplante, tech,for
Cell : 819-527-6604
pl.laplante@arfpa.ca

Site internet : www.arfpa.ca



*Quand un
arbre
tombe, on
l'entend.
Quand la
forêt
pousse, pas
un seul
bruit.*

*Proverbe
africain*



**Agence régionale
de mise en valeur des
Forêts privées de l'Abitibi**

Bonne saison 2020-2021

